

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017

Le conseil municipal s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur André CORNU, maire.

Pouvoirs : Mesdames ARSAC-HEDON (pouvoir donné à Mme WIERZBA), GUILLOT (pouvoir donné à Mme CHARPENTIER), JOUBERT (pouvoir donné à M. RIBES), MOREL CHAUSSENDE (pouvoir donné à M. STUCKI), FOUGEROUSE (pouvoir donné à M. FORESTIER), BAY GUEDES (pouvoir donné à M. CHAPELLE),

Absents : Monsieur ARNAUD et mesdames CUBIZOLLE, DEFAY (arrivée à 19 heures) et JOUVHOMME.

Monsieur Michel FORESTIER a été élu secrétaire.

► **Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.**

L'élection des sénateurs se déroulera le 24 septembre prochain pour notre département. Le conseil municipal a désigné les 7 délégués et les 4 suppléants qui participeront au vote pour la Commune. Les personnes qui ont été désignées à l'unanimité étaient toutes inscrites sur une liste unique " LISTE UNIE DE SAINT GERMAIN LAPRADE "regroupant des personnes de la majorité et de l'opposition.

* * * * *

► **Loi SRU – Procédure d'exemption du dispositif.**

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité afin d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches pour que la commune bénéficie de cette exemption au dispositif SRU et ainsi positionner la commune sur cette demande d'exemption.

* * * * *

► **Admission en non-valeur**

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur l'admission en non-valeur de la somme due par un particulier au titre du solde de sa taxe d'urbanisme pour un montant de 746 €. Les majorations et frais de poursuites seront quant à eux annulés par les services des finances publiques.

* * * * *

► **Tarifs ateliers Centre Culturel**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs des ateliers, activités et prestations proposées par le centre culturel pour la saison 2017/2018 qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2017.

La grille de ces tarifs sera consultable sur le site de la Mairie dès la fin du mois d'août.

► **Subvention exceptionnelle "les berges fleuries".**

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 9 180 € TTC correspondant aux frais d'études engagés par l'association pour le projet de construction.

* * * * *

► **Avenants marché « Extension Ecole de Noustoulet »**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les avenants positifs et négatifs liés au marché des travaux d'extension de l'école de Noustoulet.

* * * * *

► **Echange de données Plan Climat Air Energie Territorial.**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'autorisation de communication à la Communauté d'agglomération des informations recensées par ENEDIS au titre de la consommation en électricité de l'éclairage public sur la commune de Saint Germain Laprade.

* * * * *

► **Dérogation au repos dominical.**

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de renouvellement de dérogation présentée par l'entreprise Monier Viandes Produits Elaborées implantée Zone de Laprade à Saint Germain Laprade.

* * * * *

► **Paiement acompte manifestation**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder au paiement d'un acompte de 600 € à la Société « du Dardaillon » organisatrice de la prestation taurine retenue pour la fête votive organisée le week-end du 19 au 20 août.

* * * * *

► **Cadeaux retraites des personnels communaux.**

A l'unanimité, et afin de prouver la reconnaissance de la collectivité pour le travail accompli dans le cadre de leurs fonctions respectives, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement des factures relatives aux cadeaux offerts à Mmes DEMAILLY, DE CLERICO et M. GRAVIER pour leurs départs en retraite. Le montant global s'élève à 685,10 €.